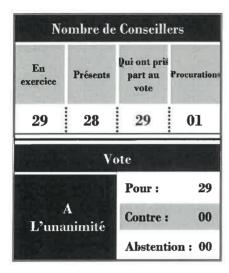


République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**



Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu:

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

0 2 JUIL. 2020

-et de sa publication le :

0 2 JUIL. 2020

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3ème session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épse MOCKA (1er Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2ème Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épse SAINT-VAL (3ème adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4ème Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épse FÉLER (5ème Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6ème Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7ème Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8ème Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX (Arrivé à 19h24) - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE -Mme Sylviane MARSEILLE épse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA -Mme Josette AZINCOURT épse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE_

procuration à M. Fulbert MIROITE)_ (01)

donnée

REPRÉSENTÉS: Mme Ninette SAINTE-LUCE (avant

ABSENTS: (00)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200616_19

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DU D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5211-8;



.../...

- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;
- Considérant qu'il y a nécessité de renouveler les membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) suite renouvellement général du Conseil Municipal;
- Considérant que la législation permet la désignation de délégués ayant qualité de personnalités extérieures au Conseil Municipal sous certaines conditions ;
- Vu la proposition de Monsieur le Maire portant sur la désignation de deux représentants à cette instance conformément aux statuts de ce syndicat ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

Article 1er

Désigne comme membres du Conseil Municipal pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG):

- Délégués Titulaires :
 - M. Serge SACILÉ
 - M. Alain SARREAU
- <u>Délégués Suppléants</u>:
 - M. Albert LOSAT
 - M. Louis LAROCHELLE

Article 2

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mais</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services,

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE